Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

- Débitrice: AMG Promotions SA, en liquidation, précédemment à Martigny, actuellement à Route d'Hermance 164,
 1245 Collonge-Bellerive
- 2. Délai pour contester l'état de collocation:

26.01.2018 jusqu'au 15.02.2018

3. Délai pour contester l'inventaire:

26.01.2018 jusqu'au 05.02.2018

- **4. Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites dès le 26 janvier 2018 :
 - 1.l'inventaire
 - 2.1'état de collocation
 - 3.la décision de l'administration de la faillite :
 - a) de ne pas continuer le procès en cours, suspendu au sens de l'art. 207 LP.

Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

1.porter plainte contre les opérations d'inventaire

Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

2.intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera accepté (art. 250 LP)

3.se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite :

a) de ne pas continuer le procès suspendu au sens de l'art. 207 LP concernant une créance litigieuse figurant à l'inventaire pour mémoire

Au cas où la majorité des créanciers accepterait les propositions de l'administration de la faillite ; chaque créancier pourra demander, dans le même délai péremptoire de vingt jours, la cession des droits de la masse (art. 260 LP). Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites de Martigny et Entremont.

Office des faillites du district de Martigny et Entremont Stéphane Maramigi, Substitut 1920 Martigny 1

04013205

